

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le vendredi 2 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUÉY, Mme Géraldine VALOGNES, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Wandellina POULAILLER, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER

Etaient excusés : /

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Florence LEQUERTIER

Approbation du compte-rendu du 29 juillet 2022 à l'unanimité

1. Délibération sur le rapport du prix et de la qualité du service assainissement collectif bourg et villages attenants.

M. le Maire commente et effectue la lecture du rapport du prix et de la qualité du service assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce rapport.

2. Délibération pour souscription de services annexes de Manche Numérique.

Exposé des motifs

La Commune de Bretteville sur Ay adhère, depuis la délibération numéro 2020-06-02 prise le 05 juin 2020, à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique. Cette adhésion permet de bénéficier notamment de :

- Accès à la Centrale d'Achats de Manche Numérique
- Un nom de domaine en .fr
- L'assistance pour les services de messagerie en mode SAAS
- Le service d'hébergement data
- Des réunions d'information-sensibilisation et de formations dans le cadre des évolutions réglementaires et techniques dans les collectivités
- Accès à la base de données SIG pour le cadastre,

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services de la commune ainsi que les engagements de chaque partie.

En complément de cette adhésion, il est possible pour l'adhérent de bénéficier de services supplémentaires. Ces services supplémentaires sont souscrits par l'adhérent par le biais de signature d'annexes à la convention-cadre précitée. Les tarifs applicables à ces services prévus en annexe sont disponibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Afin de permettre à la commune de bénéficier de l'ensemble des services nécessaires, il est proposé de souscrire aux services supplémentaires suivants (chacun faisant l'objet d'un devis en fonction du besoin) :

- Assistance sur les logiciels de gestion, dématérialisation, parapheur électronique
- Formations et interventions sur les logiciels de gestion, dématérialisation, parapheur électronique
- Plateforme de dématérialisation des marchés publics
- Solution de rédaction des pièces administratives et financières des marchés publics
- Solution de gestion et suivi des procédures des marchés publics
- Solution de recensement des besoins et préparation de l'achat
- Fourniture de certificats électroniques pour ACTES, parapheurs, etc.
- Solution de messagerie, d'hébergement de données et portail d'authentification
- Service d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants
- Le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2511-1 et suivants
- La délibération 2020-06-02 prise le 05 juin 2020 (ADHESION MEMBRE)
- L'exposé des motifs ci-dessus

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'approuver la convention-cadre et ses annexes,

Article 2nd : Autoriser le Maire, à signer, exécuter et régler la convention cadre, ses annexes et tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve la convention-cadre et ses annexes et autoriser le Maire, à signer, exécuter et régler la convention cadre, ses annexes et tous les documents afférents.

3. Organisation de l'inauguration de la médiathèque

Tous les Brettevillais sont conviés à cette inauguration.

Des enveloppes et cartons d'invitations sont remis aux « référents villages » afin que la distribution soit faite le week-end du 3 et 4 septembre 2022.

L'inauguration aura lieu le 17 septembre 2022 à 10h30 suivi d'un buffet du terroir.

4. DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) muret de la médiathèque

M. Le Maire précise que le dossier DETR pour la rénovation du muret de la médiathèque est en bonne voie.

5. Organisation du repas des aînés avec les « référents villages »

Les « référents villages » passeront voir les habitants de plus de 65 ans pour les inscriptions au repas des Aînés le 1er octobre

Les personnes qui ne peuvent se déplacer seront livrés à domicile.

6. Point sur la rénovation de l'école des filles avec le CDHAT

M. Le Maire présente l'étude d'opportunité et de faisabilité de la CDHAT pour la réhabilitation des logements de l'ancienne école.

7. Point sur les Moules/Frites

Le repas Moules/Frites a remporté un vif succès.

250 repas adultes et 50 repas enfants ont été vendus.

Le bénéfice de ce repas financera les bons d'achat dans une librairie pour les enfants de 0 à 12 ans de la commune.

Questions diverses :








- Le petit train devra être repeint.
- Il est signalé que le bus de l'école primaire ne passe plus au bourg. Une demande de renouvellement sera adressée au conseil régional.
- La médiathèque sera ouverte au public le lundi 19 septembre avec 5 bénévoles

Nouveaux horaires :

. Lundi	: 14 h/17 h
. Mercredi	: 14 h/17 h
. Samedi	: 10 h/12 h

- La gym douce pourra se poursuivre à l'espace Robert JABET pendant l'hiver et au parking attenante selon la météo.
- Le pointage des caravanes a été établi par numéro d'ordre, ce qui simplifie le travail.
- Un bilan des bénéfices de la fête est souhaité.
- Le département a effectué le curage des fossés sur les routes communales.
- Une opération « cimetière propre » est à mener tous les mois.
- Le SYMEL est à relancer pour la pose de nouvelles fascines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Guy CLOSET 	Isabelle EVE 	Guy ADAM
Jean-Louis ADDE 	Jean-Pierre LEHADOUEY 	Géraldine VALOGNES
Gaëtan LE CORVEC 	Florence LEQUERTIER 	Wandellina POULAILLER 
Maryvonne ENAULT 